



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/CONF.189/PC.3/10
25 juillet 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE MONDIALE CONTRE LE RACISME,
LA DISCRIMINATION RACIALE, LA XÉNOPHOBIE
ET L'INTOLÉRANCE QUI Y EST ASSOCIÉE

Comité préparatoire
Troisième session
Genève, 30 juillet-10 août 2001
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**ORDRE DU JOUR PROVISoire DE LA CONFÉRENCE MONDIALE,
DISPOSITIONS PRATIQUES**

**Note d'information relative aux dispositions prises
en vue de la Conférence mondiale**

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer au Comité préparatoire la note d'information relative aux dispositions administratives et logistiques prises en vue de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui se tiendra à l'International Convention Centre, à Durban (Afrique du Sud) du 31 août au 7 septembre 2001. On pourra également obtenir des informations sur le site Web du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, à l'adresse www.unhchr.ch, ainsi que sur celui du pays hôte: www.racism.gov.za. Une note d'information révisée sera diffusée peu avant la Conférence.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. Introduction	1-7	3
II. Renseignements à l'intention des participants	8-29	5
A. Dates et lieu.....	8	5
B. Arrivée et transport	9-10	5
C. Hébergement	11	6
D. Accréditation, inscription et accès aux lieux de réunion	12-18	6
E. Sécurité	19	8
F. Organisation des travaux.....	20-25	8
G. Forum des ONG.....	26	9
H. Sommet des jeunes.....	27	9
I. Dispositions et services concernant les médias	28-29	9

I. Introduction

1. L'Assemblée générale, dans sa résolution 52/111, a décidé de convoquer une Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui se tiendrait au plus tard en 2001. Notant avec une vive préoccupation qu'en dépit des efforts de la communauté internationale, les deux précédentes Décennies de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale n'avaient pas atteint leurs principaux objectifs, l'Assemblée générale a décidé que la Conférence mondiale aurait une orientation pragmatique et serait axée sur les mesures concrètes propres à faire disparaître le racisme, qu'il s'agisse de mesures de prévention, d'éducation et de protection ou de l'établissement de voies de recours efficaces, en tenant pleinement compte des instruments relatifs aux droits de l'homme en vigueur.

2. Les principaux objectifs de la Conférence mondiale seront les suivants:

a) Examiner les progrès accomplis dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, notamment depuis l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et réévaluer les obstacles qui s'opposent à de nouveaux progrès et les moyens de les surmonter;

b) Étudier les moyens de mieux garantir le respect des normes en vigueur et des instruments mis en place pour combattre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée;

c) Sensibiliser l'opinion publique aux fléaux que sont le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée;

d) Formuler des recommandations concrètes sur les moyens de rendre plus efficaces les activités et mécanismes des Nations Unies dans le cadre de programmes visant à combattre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée;

e) Analyser les facteurs politiques, historiques, économiques, sociaux, culturels et autres qui engendrent le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée;

f) Formuler des recommandations concrètes pour l'adoption de nouvelles mesures aux niveaux national, régional et international visant à combattre toutes les formes de racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée;

g) Élaborer des recommandations concrètes pour garantir que l'Organisation des Nations Unies dispose des ressources, financières et autres, dont elle a besoin pour combattre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

3. Dans sa résolution 52/111, l'Assemblée générale a également décidé que la Commission des droits de l'homme ferait fonction de comité préparatoire de la Conférence et que ses débats seraient ouverts à tous de façon à permettre la pleine participation de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des membres des institutions spécialisées ainsi que des observateurs, conformément à la pratique établie. Dans sa résolution 53/132, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de nommer la Haut-Commissaire des Nations Unies aux

droits de l'homme secrétaire général de la Conférence mondiale et de lui confier, à ce titre, la responsabilité principale des préparatifs de la Conférence.

4. Dans sa résolution 1999/78, la Commission des droits de l'homme a prié la Haut-Commissaire d'aider les États ainsi que les organisations régionales à tenir des réunions nationales et régionales ou à prendre d'autres initiatives, y compris le recours à des experts, pour préparer la Conférence mondiale. Dans sa résolution 2000/14, la Commission a recommandé que la Conférence mondiale adopte une déclaration et un programme d'action et prié les réunions préparatoires régionales de présenter au Comité préparatoire des rapports sur les résultats de leurs délibérations.

5. À cette fin, les réunions régionales ci-après ont été organisées:

- a) Conseil de l'Europe, Conférence européenne contre le racisme, Strasbourg (France), 11-13 octobre 2000;
- b) Conférence régionale des Amériques, Santiago (Chili), 5-7 décembre 2000;
- c) Conférence régionale pour l'Afrique, Dakar (Sénégal), 22-24 janvier 2001;
- d) Réunion régionale pour l'Asie, Téhéran (République islamique d'Iran), 19-21 février 2001.

6. Dans sa résolution 54/154, l'Assemblée générale a noté avec satisfaction que le Gouvernement sud-africain avait offert d'accueillir la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Dans la même résolution, il a décidé que pourraient participer à la Conférence mondiale et aux sessions du Comité préparatoire:

- a) Tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et les États membres des institutions spécialisées;
- b) Les représentants de toutes les organisations et commissions régionales participant aux préparatifs des réunions régionales ainsi que les membres associés des commissions régionales;
- c) Les représentants des organisations ayant reçu de l'Assemblée générale une invitation permanente à participer aux sessions en qualité d'observateurs;
- d) Les représentants des institutions spécialisées, des secrétariats des commissions régionales et de tous les organes et programmes des Nations Unies;
- e) Les représentants de tous les mécanismes de l'Organisation des Nations Unies s'occupant de questions relatives aux droits de l'homme;
- f) Les autres organisations gouvernementales intéressées, qui se feront représenter par des observateurs;

g) Les organisations non gouvernementales intéressées, qui se feront représenter par des observateurs conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social en date du 25 juillet 1996.

7. Dans sa résolution 55/84, l'Assemblée a prié les gouvernements, les institutions spécialisées, les autres organisations internationales, les organismes compétents des Nations Unies, les organisations régionales, les organisations non gouvernementales, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme chargé d'examiner la question des formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme chargé d'examiner la question des droits fondamentaux des migrants et les autres mécanismes de défense des droits de l'homme de participer activement aux préparatifs en vue d'assurer le succès de la Conférence mondiale et de coordonner leurs activités en la matière avec l'aide de la Haut-Commissaire.

II. Renseignements à l'intention des participants

A. Dates et lieu

8. La Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui comprendra une conférence plénière, une grande commission et un comité de rédaction, se tiendra à Durban (Afrique du Sud), du 31 août au 7 septembre 2001. Toutes les séances auront lieu à l'International Conference Centre (ICC). Le Forum des ONG qui sera organisé avant la Conférence, du 28 août au 1^{er} septembre 2001, aura lieu au Kingsmead Cricket Stadium de Durban.

B. Arrivée et transport

1. Arrivée

9. À l'arrivée à l'aéroport international de Durban, des fonctionnaires du protocole de l'ONU et du pays hôte rencontreront toutes les délégations. Des attachés de liaison seront responsables de chaque délégation et seront présents à l'aéroport pour leur arrivée. Des représentants du service du protocole et de la liaison de l'ONU accueilleront, à leur arrivée, les chefs d'État et de gouvernement, les vice-présidents et les princes et princesses héritiers, au nom du Secrétaire Général de l'ONU et du Président sud-africain. Les missions permanentes et missions d'observation auprès de l'ONU et du pays hôte sont donc priées de fournir des renseignements précis sur l'arrivée en Afrique du Sud des personnes susmentionnées au moins 24 heures à l'avance.

2. Transport

10. Le pays hôte fournira un véhicule aux chefs de délégation pour leur usage exclusif. Des transports collectifs seront à la disposition des délégués au départ et à destination des aéroports, de l'ICC, des hôtels et des diverses manifestations. Les délégations pourront, par ailleurs, louer, à leurs frais, des véhicules auprès des agences à Durban de sociétés de location bien connues. Elles pourront également, si nécessaire, louer, par l'intermédiaire de ces sociétés, des voitures avec chauffeur. Il est à noter que les voitures de location ne seront pas autorisées dans l'enceinte

du périmètre de sécurité de l'ICC. L'ICC ne dispose pas de parc de stationnement; les chefs de délégation se verront toutefois attribuer des places de stationnement réservées.

C. Hébergement

1. Généralités

11. À Durban, les moyens d'hébergement pour les participants sont limités. Pour faciliter les réservations, un voyageur a été chargé d'aider le pays hôte. Veuillez donc contacter:

M^{me} Nicky Gild
Turners Conference & Convention
Téléphone: +27 31 332 1451
Télécopie: + 27 31 368 5100
Adresse électronique: turner20@galileosa.co.za

D. Accréditation, inscription et accès aux lieux de réunion

1. Accréditation

12. La Conférence mondiale est ouverte à tous les États, aux représentants de toutes les organisations et commissions régionales participant aux préparatifs des réunions régionales ainsi qu'aux membres associés des commissions régionales, aux représentants des organisations ayant reçu de l'Assemblée générale une invitation permanente à participer aux sessions en qualité d'observateurs, aux représentants des institutions spécialisées, des secrétariats des commissions régionales et de tous les organes et programmes des Nations Unies, aux représentants de tous les mécanismes de l'Organisation des Nations Unies s'occupant des questions relatives aux droits de l'homme, et aux institutions nationales des droits de l'homme et organisations non gouvernementales qui se feront représenter par des observateurs.

2. Inscription

13. Tous les participants doivent s'inscrire en vue de la Conférence. Les délégations sont priées de soumettre la liste officielle de leurs membres au secrétariat de la Conférence dans les meilleurs délais. Les formulaires et les instructions concernant l'inscription sont disponibles sur le site Web du Haut-Commissariat aux droits de l'homme à l'adresse suivante: <http://www.unchr.ch/html/racism/index.htm>. Le délai fixé pour la préinscription étant échu le 15 juillet, les formulaires dûment complétés sont à retourner avant le 24 août 2001 à l'adresse suivante:

Coordonnateur responsable de l'inscription et de l'accréditation
Conférence mondiale contre le racisme
P/Bag X152 Pretoria
0001 Afrique du Sud
Téléphone: + 27 12 351 1436
Télécopie: + 27 12 351 1225
Adresse électronique: wcar.logistics1@foreign.gov.za

14. Tous les participants, y compris ceux qui comptent assister à des manifestations spéciales, doivent s'inscrire en envoyant leur formulaire d'inscription à l'adresse susmentionnée. Les formulaires et les instructions relatives à l'inscription sont disponibles sur les sites Web du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et du pays hôte aux adresses suivantes: www.unhchr.ch/html/racism/index.htm et www.racism.gov.za. Les formulaires d'inscription pour le Forum des ONG sont disponibles sur le site Web du Forum, à l'adresse www.racism.org.za.

15. Chacun est prié de respecter scrupuleusement les dates limites et de retourner le formulaire d'inscription à la Conférence dûment rempli, accompagné de deux (2) photographies d'identité. Au dos de chaque photographie devra figurer le nom complet du participant. L'accréditation des conjoints se fera au cas par cas, sur place. Il est à noter que les plaquettes d'identité de l'Organisation des Nations Unies en usage à Genève, New York, Vienne et Nairobi ne sont pas valables pour la Conférence mondiale.

16. L'accréditation sur place pendant la Conférence mondiale se fera dans le Hall 6 du Durban Exhibition Center (DEC), adjacent à l'ICC. Le bureau d'accréditation sera ouvert tous les jours de 8 à 20 heures, du 25 août au 7 septembre. Les participants devront remplir un formulaire d'inscription à la Conférence, et le présenter aux responsables de l'accréditation du secrétariat de la Conférence. Une fois l'accréditation effectuée, les photographies seront prises et les plaquettes d'identité réalisées à l'intérieur du Hall 6. Les participants qui auront respecté la date limite pour la préaccréditation pourront retirer directement leur plaquette d'identité avec photographie.

3. Accréditation des médias

17. Tous les représentants des médias qui envisagent de participer à la Conférence doivent renvoyer le formulaire dûment complété, accompagné d'une lettre d'affectation sur papier à en-tête officielle du rédacteur en chef ou du chef de bureau, à l'adresse suivante:

M^{me} Sonia Lecca
Département de l'information
Organisation des Nations Unies
Bureau S-250 A
New York, NY 10017
Téléphone: +1 212 963 6934
Télécopie: +1 212 963 4642

Les représentants des médias souhaitant être accrédités sur place devront suivre la procédure indiquée au paragraphe 15.

4. Accès aux locaux

18. Tous les participants se verront délivrer une plaquette d'identité avec photographie leur permettant d'accéder aux lieux de réunion. Pour des raisons de sécurité, ils devront avoir en permanence sur eux cette plaquette de façon bien visible.

E. Sécurité

19. Le Service de la sécurité et de la sûreté de l'ONU et le pays hôte seront conjointement responsables de la sécurité de toutes les personnes à l'intérieur de l'ICC, qui sera considéré comme un bâtiment de l'ONU pendant la durée de la Conférence.

F. Organisation des travaux

1. Plénière

20. La séance d'ouverture de la plénière aura lieu le vendredi 31 août 2001 au matin. Le programme provisoire prévoit des allocutions inaugurales du Président de la République sud-africaine, du Secrétaire général de l'ONU et de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme, en sa qualité de Secrétaire général de la Conférence mondiale. La séance d'ouverture sera suivie d'une séance plénière au cours de laquelle seront traitées les questions d'organisation.

21. La session plénière ordinaire devrait, selon le programme provisoire, commencer dans la soirée du samedi 1^{er} septembre et durer jusqu'à la fin de la Conférence, à raison de trois séances par jour. Selon ce même programme, la grande Commission devrait commencer ses travaux dans l'après-midi du 31 août. Les services de conférence pourront assurer jusqu'à sept réunions par jour. Puisqu'il est proposé que trois de ces réunions soient consacrées à la plénière, les quatre autres pourront être des réunions de la grande Commission et du Comité de rédaction. Des groupes de travail plus restreints pourront aussi être convoqués au cas par cas. Toutes ces réunions auront lieu à l'ICC. Le calendrier des séances sera indiqué dans le programme journalier des séances qui paraîtra quotidiennement pendant la Conférence mondiale.

a) Débat de haut niveau

22. Il est proposé qu'un débat de haut niveau ait lieu les 31 août et 1^{er} septembre. Jusqu'à trois tables rondes pourront être organisées, avec la participation de chefs d'État ou de gouvernement. Davantage de détails seront donnés sous peu.

b) Liste des orateurs

23. La liste des orateurs pour la Conférence mondiale a été ouverte le 12 juillet 2001 à Genève. Pour plus de détails, veuillez contacter:

M^{me} Sandra Aragon-Parriaux
Conférence mondiale contre le racisme
Haut-Commissariat aux droits de l'homme
Téléphone: +41 22 917 9129
Télécopie: +41 22 917 9056
Adresse électronique: saragon.hchr@unog.ch

c) Déclarations en plénière

24. Conformément à la procédure suivie lors des conférences antérieures, les temps de parole proposés sont les suivants: sept minutes pour les dignitaires; cinq minutes pour les États et

trois minutes pour les observateurs. Lorsque le temps de parole touchera à sa fin, l'orateur en sera averti par un système de voyants lumineux installé sur son pupitre.

2. Documentation

25. Seuls les documents officiels de la Conférence mondiale portant les symboles des documents de l'Assemblée générale seront disponibles au centre de distribution des documents de l'ICC.

G. Forum des ONG

26. Parallèlement à la Conférence mondiale, un Forum des ONG sera organisé du 28 août au 1^{er} septembre au Kingsmead Cricket Stadium de Durban. Les particuliers et les organisations peuvent y participer en s'inscrivant auprès du secrétariat de la Conférence (voir le paragraphe 13 ci-dessus). Les frais d'inscription s'élèvent à 100 dollars des États-Unis par personne. Les organisations peuvent se faire représenter au Forum des ONG sans être accréditées auprès de la Conférence.

H. Sommet des jeunes

27. Un Sommet des jeunes se tiendra les 26 et 27 août 2001 au Kingsmead Cricket Stadium. Ce sommet est organisé par le secrétariat du Sommet des jeunes et l'équipe spéciale sur la jeunesse (mis en place par l'Afrique du Sud) et le Comité international de la jeunesse. Plus de 200 jeunes adultes (de moins de 30 ans), représentant toutes les régions géographiques, sont attendus à ce sommet, où ils débattront de questions relatives à la lutte contre le racisme qui les concernent tout particulièrement. Ils élaboreront une déclaration et un plan d'action pour la jeunesse, qui seront présentés au Forum des ONG et à la Conférence mondiale. Les particuliers souhaitant participer à ce sommet devront s'être inscrits pour le Forum des ONG. Cette participation n'entraînera pour eux aucun frais supplémentaire, mais ils devront remplir un formulaire d'inscription distinct (voir le site Web www.racism.org.za pour plus de renseignements).

I. Dispositions et services concernant les médias

28. Un centre des médias sera situé dans le Hall 1 du DEC. Il disposera d'équipements pour la presse écrite et les médias électroniques; il sera accessible aux représentants des médias accrédités, aux représentants des ONG, ainsi qu'aux délégués. Une salle sera disponible pour les conférences de presse dans le hall «Coast of Dreams» du DEC. Le numéro de téléphone du centre des médias est le +27 31 360 1282.

29. Un bureau de liaison de l'ONU avec les médias, situé à l'entrée principale de l'ICC, face au Hall 2D, répondra à toutes les demandes de renseignements des représentants des médias; l'équipe des médias du Département des affaires étrangères se trouvera, quant à elle, dans le Hall 1 du DEC.
